

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales



Le 27 novembre 2019

TABLE DES MATIÈRES

EMPLOI

M. D. Landry

L'hon. M. Holder

M. D. Landry

L'hon. M. Holder

M. D. Landry

L'hon. M. Holder

M. G. Arseneault

L'hon. M. Holder

M. G. Arseneault

L'hon. M. Holder

M. G. Arseneault

L'hon. M. Holder

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES ESSENTIELS DANS LES FOYERS DE SOINS

M. LePage

L'hon. M^{me} Shephard

M. LePage

L'hon. M. Higgs

M. LePage

L'hon. M^{me} Shephard

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

HERBICIDES

M^{me} Conroy

L'hon. M. Holland

INDUSTRIE FORESTIÈRE

M^{me} Conroy

L'hon. M. Holland

PRÊTS ÉTUDIANTS

M^{me} Mitton

L'hon. M. Holder

M^{me} Mitton

L'hon. M. Holder

MINISTRES

M^{me} Harris

L'hon. M. Wetmore

M^{me} Harris

L'hon. M. Higgs

M^{me} Harris

L'hon. M. Higgs

TAXE SUR LE CARBONE

M. Bourque

L'hon. M. Carr

[Original]

EMPLOI

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Merci, Monsieur le président. Plus tôt cette semaine, le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail a annoncé des modifications aux programmes de subvention salariale. À part de savoir qu'un nouveau nom a été donné à ces bureaux, nous ne savons vraiment pas comment cela va fonctionner.

Il semble que nous en ayons fini avec le programme Accroissement de l'emploi, avec l'initiative Promesse d'emploi et avec le Fonds d'emploi pour les jeunes. Il y avait des règles régissant ces différentes initiatives parce qu'elles visaient à aider, par exemple, les jeunes du Nouveau-Brunswick à trouver des emplois dans des entreprises de la province.

[Traduction]

Le premier ministre me dirait-il si des règles s'appliqueront aux fonds afin que ceux-ci procurent les mêmes avantages à long terme que ceux du fond précédent?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, je me réjouis vraiment de notre nouvelle initiative destinée à soutenir l'emploi au Nouveau-Brunswick et à favoriser une souplesse beaucoup plus grande sur le plan du financement. Des employeurs et du personnel nous ont dit, dans des collectivités partout dans la province, que les fonds en place s'appuyaient sur des critères d'admissibilité. Notre ministère a perdu beaucoup de temps, Monsieur le président, à s'assurer que nous tentions d'intégrer les gens dans les programmes plutôt que de créer des programmes axés sur les besoins de la personne concernée et de l'employeur, et c'est exactement ce que nous ferons. Je suis donc ravi que ces programmes nous apportent à l'avenir la souplesse et l'agilité nécessaires pour pouvoir répondre aux besoins des gens du Nouveau-Brunswick et des collectivités de notre province.

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : Il existe d'autres programmes, comme le SEED, par exemple, qui aident les jeunes à décrocher un emploi. Le programme a déjà fait l'objet de compressions importantes au titre du premier budget des Conservateurs. Il y a les programmes d'encouragement de l'apprentissage et d'établissement des immigrants. Tous les fonds à cet égard ont disparu. Monsieur le premier ministre, quand les employeurs, les jeunes et les gens cherchant à se recycler obtiendront-ils un aperçu très clair des programmes qui sont offerts et de ceux qui ne le sont pas?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Vous savez, Monsieur le président, je sais que les gens d'en face adorent créer de tels programmes. Bien franchement, nous nous en sommes tous rendus coupables à la Chambre au fil des années. Nous créons des programmes qui semblent prometteurs au moment des élections. Ils semblent prometteurs à mi-mandat pour donner l'impression que l'on fait quelque chose. Bien franchement, on a fait qu'assortir les programmes de toutes sortes de critères et lier les mains des gens du ministère. Les critères entravaient les efforts des employeurs. Ils entravaient les efforts des employés dans la province, Monsieur le président. Nous avons donc mis en place un vaste programme axé sur un bureau d'emploi de sorte que les gens comprennent bien ce qu'il en est, l'endroit où il se situe et ce qu'il peut leur fournir comme service.

[Original]

M. D. Landry (Bathurst East—Nepisiguit—Saint-Isidore, chef par intérim de l'opposition, L) : La première question que j'ai posée au premier ministre, c'est le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail qui y a répondu. À quoi les jeunes doivent-ils s'attendre? Nous avons toujours vu des changements dans les programmes. Habituellement, le but est d'économiser de l'argent. Les mêmes fonds seront-ils mis en place? La même quantité de jeunes seront-ils capables de travailler? De quoi les employeurs doivent-ils se préoccuper pour la prochaine saison?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, aucune compression n'est réalisée. Il y a environ 120 millions de dollars. La même somme d'argent est disponible pour le nouveau fonds connexions que nous avons mis en place, Monsieur le président, et toutes les personnes qui étaient admissibles auparavant pourront l'être de nouveau.

Je vais donner un exemple. Un homme, employé de Catapult à Saint John, a pris la parole lors de notre annonce cette semaine. Il avait 27 ans. Il bénéficiait du Programme emploi jeunesse, mais s'il avait eu 30 ans et qu'il connaissait toutes les mêmes difficultés, il n'aurait pas pu en bénéficier. Monsieur le président, nous avons besoin de plus de gens comme ce jeune homme qui a pris la parole lors de l'annonce l'autre jour. Nous avons besoin de plus d'exemples du genre, et c'est exactement ce que le programme nous permettra de faire. Ainsi, nous ne serons pas limités par des critères. Il y a tout autant d'argent en place qu'auparavant. Le programme est simplement plus souple, de sorte que nous pourrions répondre aux besoins de nos employés, de nos employeurs et de nos collectivités.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Merci, Monsieur le président. Dans les médias, et encore ici aujourd'hui, le ministre de l'Éducation postsecondaire a dit qu'il avait maintenant à sa disposition — à sa disposition — une grosse somme d'argent qui peut être affectée de maintes façons. Voilà qui peut sembler



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

être une bonne nouvelle pour certains, mais pour beaucoup d'autres, elle est terrifiante, car l'idée semble être que le ministre disposera d'une énorme caisse politique à partir de laquelle il pourra distribuer des fonds aux entreprises ou à qui bon lui semble. Quand verrons-nous certaines des lignes directrices sur la façon dont les fonds seront utilisés? Les fonds seront-ils distribués équitablement? Le programme vise-t-il les grandes entreprises? Vise-t-il les petites entreprises? Vise-t-il les étudiants? Les programmes tiendront-ils compte des perspectives régionales? En réalité, qui le gouvernement actuel essaie-t-il d'aider grâce au financement en question? En réalité, ne s'agit-il de rien de plus qu'un nouveau nom et des compressions qui seront réalisées un peu plus tard? Merci.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, la réponse est : tous les éléments mentionnés. Le programme vise à aider tous les groupes et les gens que le député d'en face vient de débiter. Au fond, je sais que les gens d'en face aiment avoir en place des critères qui empêchent le ministère d'agir librement. Le député demande quels critères seront mis en place. Je vais vous dire ce que nous ferons, Monsieur le président. Nous demanderons à chaque bureau régional de soumettre un plan régional qui sera en phase avec la stratégie de développement économique local et la Stratégie de croissance démographique.

Bien franchement, Monsieur le président, le fonds peut en fait être utilisé, par le truchement d'Opportunités Nouveau-Brunswick, pour aider les collectivités qui n'ont pas de stratégie de développement économique dans leur région. Le tout vise à nous donner un degré de souplesse. Je l'ai dit une fois et je vais le redire : Il n'y a pas deux collectivités qui se ressemblent. Ce qui fonctionne à Shippagan ne fonctionne peut-être pas à St. George, et ce qui fonctionne à St. George ne fonctionnera peut-être pas dans deux ans. Voilà qui nous donne la latitude voulue pour nous occuper de telles questions sans être limités par des slogans électoraux, Monsieur le président.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Merci, Monsieur le président. Je constate que le ministre est d'accord avec moi au sujet des compressions. Il a dit « tous les éléments mentionnés ». Voilà qui comprend les compressions que j'ai mentionnées ; donc, je vous remercie.

[Original]

Certaines de ces initiatives utilisent le financement fédéral. Le ministre a-t-il consulté ses homologues fédéraux sur ce dossier? Y a-t-il un danger de laisser de l'argent fédéral sur la table, comme nous l'avons vu pour certains projets d'infrastructures?

[Traduction]

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Non, Monsieur le président, absolument aucun financement que nous recevons du gouvernement fédéral n'est remis en question. Néanmoins, bien

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

franchement, la façon dont nous continuons à procéder dans la province... Je sais que les gens d'en face s'accrochent au passé. Je sais qu'ils veulent continuer à faire les choses de la façon dont ils les ont toujours faites dans la province, mais, à vrai dire, les programmes en place reposaient sur un modèle d'organisation de la main-d'oeuvre qui remontait aux années 70, lequel n'est plus valable aujourd'hui. Notre taux de chômage n'est pas aussi élevé que dans les années 70. Une pénurie d'emplois nous guette ; alors, nous devons faire preuve d'adaptabilité et de souplesse.

Je vais encore répéter ceci : Ce qui fonctionne dans une collectivité peut ne pas fonctionner dans une autre. Les gens de l'ancien gouvernement veulent peut-être se limiter à des critères qui étaient pertinents lorsqu'ils se sont engagés, en période électorale, à créer le programme et qu'ils ont dû le créer pour simplement donner l'impression qu'ils accomplissaient quelque chose. Eh bien, là n'est pas notre façon de faire de ce côté-ci de la Chambre, Monsieur le président. Nous faisons en sorte de nous doter d'un programme souple et flexible, et voilà exactement ce qu'il en sera.

M. G. Arseneault (Campbellton-Dalhousie, leader parlementaire de l'opposition, L) : Monsieur le président, le gouvernement actuel a l'habitude d'annoncer des programmes sans fournir de détails ni de lignes directrices. Les gens d'en face parlent de leurs plans. Ils parlent d'un plan économique qui n'existe pas. Ils parlent d'un plan climatique qui n'existe pas. Ils parlent d'un plan touristique qu'ils n'ont pas. Ils ne fournissent aucun détail.

Monsieur le président, quand connaîtrons-nous les détails du plan secret du ministre? À moins qu'il ne s'agisse d'un cas où nous découvrirons, le jour de la présentation du budget, la disparition de la moitié des programmes? Les gens et les entreprises du Nouveau-Brunswick ne sont pas plus avancés, et les esprits les plus brillants de notre province plient bagage et partent ailleurs. Gardons-les au Nouveau-Brunswick. Élaborons un programme propre au Nouveau-Brunswick. Donnez-nous les détails. Qu'avez-vous à cacher? Voilà ce que nous voulons savoir.

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Monsieur le président, nous n'avons absolument rien à cacher. J'aimerais beaucoup fournir des renseignements aux parlementaires d'en face et les faire venir au ministère pour qu'ils en discutent avec nous ; en effet, je peux vous dire que le personnel de notre ministère est tout à fait enthousiasmé par le nouveau plan. Les membres de notre personnel estiment qu'ils sont autorisés à prendre des décisions pour les gens du Nouveau-Brunswick, quel que soit l'endroit de la province où ils habitent. Ils peuvent adapter nos mesures à chaque personne du Nouveau-Brunswick, à chaque collectivité et à chaque entreprise de la province.

Toutefois, les gens d'en face disent qu'il n'y a pas de plan. J'ai entendu l'autre jour le député de Madawaska nous accuser de ne pas avoir de plan, et il a fait allusion à Flakeboard. Dans la lettre que Flakeboard nous a adressée, elle a indiqué qu'elle fermait ses portes principalement en raison du coût élevé du gaz naturel. Eh bien, qui laisse le gaz naturel

Questions orales

dans le sol, Monsieur le président? Il s'agit des gens de l'autre côté de la Chambre. Alors, ne nous dites pas que nous n'avons pas de plan. Les gens d'en face feraient mieux de connaître les faits avant de commencer à affirmer des choses.

D'ailleurs, où se trouve leur chef? Lorsque nous nous rendions à Belledune, il donnait une conférence de presse pour parler de son avenir politique et il n'a même pas pu s'y tenir pendant trois jours.

[Original]

LOI MODIFIANT LA LOI SUR LES SERVICES ESSENTIELS DANS LES FOYERS DE SOINS

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : C'est bizarre, parce que le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail est en train d'enlever des critères. Cependant, lorsqu'on parle des travailleuses et des travailleurs dans les foyers de soins, des pompiers et des policiers, le gouvernement veut leur imposer l'arbitrage exécutoire, et ce, avec des conditions. Le gouvernement est complètement mêlé.

Hier, le gouvernement a déposé un projet de loi visant à désigner certains membres du personnel des foyers de soins comme étant des travailleuses et des travailleurs essentiels. Le gouvernement a le droit de modifier cette loi et il avait le mandat de le faire.

Toutefois, ces travailleuses et ces travailleurs ont également le droit de négocier un salaire équitable. Le projet de loi prévoit un arbitrage exécutoire, mais, malheureusement, il propose qu'un côté de la table de négociation — c'est-à-dire celui du gouvernement — définisse les conditions de fonctionnement de cet arbitrage. Nous pensons qu'un arbitre qualifié peut trouver un accord équitable, sans condition préalable. Pourquoi le gouvernement a-t-il jugé nécessaire de fixer ces conditions?

[Traduction]

L'hon. M^{me} Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Les membres du personnel des foyers de soins sont entièrement d'accord et ont affirmé publiquement qu'ils étaient des travailleurs essentiels. Une désignation de niveau de services essentiels s'applique à tous les travailleurs essentiels, et le processus a été interrompu lorsque la commission de l'emploi a statué qu'une partie de notre loi sur les services essentiels était inconstitutionnelle.

Nous prenons des mesures pour corriger la situation. Nous avons proposé que la commission de l'emploi facilite des échanges entre le gouvernement et les membres du

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

personnel des foyers de soins pour mettre en place les désignations de niveau. Puis, lorsque ce sera fait, lorsque les désignations de niveau seront déterminées, nous aurons une situation où un syndicat pourra réellement déclencher une grève. Le syndicat pourra recourir à la grève ou non pour négocier. Un processus de médiation est aussi en place. L'arbitrage exécutoire n'est pas la seule solution.

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

[Original]

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : La clause qui saute aux yeux dans ce projet de loi est ce qu'on appelle la capacité de payer. Le premier ministre, le ministre des Finances et la ministre du Développement social peuvent-ils donner à la Chambre une définition très précise de ce qu'est la capacité de payer? De plus, cette définition sera-t-elle la même pour ces trois ministres? Je me pose la question. Un algorithme basé sur le nombre de fois où le premier ministre a dit dans les médias à quel point le Nouveau-Brunswick va mal est-il aussi inclus dans ces critères?

Le budget de l'année dernière indique que la province a généré plus de 9,7 milliards en recettes et que ce gouvernement prévoit un excédent pour l'année à venir. La ministre du Développement social peut-elle expliquer pourquoi son gouvernement ne veut pas payer convenablement les travailleuses et les travailleurs des foyers de soins?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Je sais que c'est nouveau pour les gens d'en face de parler de notre façon de gérer les finances de notre province et de respecter un cadre qui n'oblige personne dans la province à payer plus de taxes et d'impôts. Toutes les décisions que nous prenons ici se traduisent sur le plan financier par des taxes et impôts additionnels que quelqu'un doit payer. Je sais que la décision est facile à prendre pour les gens d'en face. Ces derniers se demandaient combien de taxes et d'impôts additionnels ils pouvaient prélever pour rester au pouvoir. C'était leur philosophie.

Eh bien, la capacité de payer n'est pas difficile à comprendre. Des municipalités et des villes de la province nous en ont parlé. Nous avons entendu parler de leur situation dans toutes les collectivités. Qui paie au bout du compte? Les personnes qui habitent dans ces collectivités. Il y a donc un équilibre quelque part, Monsieur le président. Il ne s'agit pas de faire fi de toute prudence. Il s'agit de dire : Nous devons respecter un cadre qui nous permet de réduire l'assiette fiscale afin que les gens reviennent ici, veulent vivre et travailler ici, et de faire en sorte que les taxes et impôts ne les chassent pas de la province.

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

La philosophie est différente. Lorsque nous parlons de chasser les jeunes ou les entreprises, les chiffres sont éloquentes. Des gens ont quitté notre province. Nous voulons qu'ils reviennent et nous voulons déployer des efforts pour les inciter à revenir.

M. LePage (Restigouche-Ouest, L) : Je suis content que le premier ministre dise que les chiffres sont éloquentes. Je rappellerais à notre premier ministre que 68 % des gens du Nouveau-Brunswick n'ont pas voté pour son parti lors des dernières élections.

[Original]

Comme nous l'avons vu au Restigouche cette semaine, nous avons du mal à trouver des personnes pour travailler dans les foyers de soins, et cela a des répercussions désastreuses sur tout le système de santé. Si j'étais un travailleur en maison de retraite, sous ce gouvernement, je chercherais définitivement du travail ailleurs, vu la manière dont le gouvernement a traité, et continue à traiter, ces travailleuses et ces travailleurs.

Madame la ministre, si vous êtes d'accord avec moi que nous devons faire mieux pour ces travailleuses et ces travailleurs des foyers de soins, pouvez-vous désigner un élément de ce projet de loi qui traite avec équité ces employés?

[Traduction]

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre du Développement social, ministre responsable de la Société de l'inclusion économique et sociale, PC) : Monsieur le président, la désignation de services essentiels est établie pour que les travailleurs aient la certitude d'être dans une bonne position en vue de mener des négociations ou de faire la grève. Le gouvernement actuel a toujours voulu et souhaité négocier un règlement équitable. À l'heure actuelle, nous ne nous entendons pas sur ce qu'est un règlement équitable, mais le processus nécessite des mesures législatives sur les services essentiels. Nous avons déposé un projet de loi qui permettra de corriger les dispositions législatives qui ont été jugées, en partie, inconstitutionnelles. Il s'agit d'un processus important que la Commission du travail et de l'emploi doit faciliter pour nous aider à en arriver à des chiffres acceptables. La Commission du travail et de l'emploi agira à titre de médiatrice et de modératrice de la discussion, et il y a un grand nombre d'étapes à franchir avant l'arbitrage exécutoire. Nous espérons toujours pouvoir négocier un règlement équitable.

HERBICIDES

Mme Conroy (Miramichi, AG) : Merci, Monsieur le président. J'ai envoyé une lettre ouverte au premier ministre pour exprimer des préoccupations à propos des dangers liés à l'épandage d'herbicides et à l'utilisation du glyphosate au Nouveau-Brunswick. Dans sa

Questions orales

réponse, le premier ministre a déclaré que le gouvernement se fiait à l'évaluation de Santé Canada concernant le glyphosate. Néanmoins, le glyphosate fait l'objet d'un intense débat scientifique.

Le Centre international de Recherche sur le Cancer exprime de sérieuses préoccupations au sujet de l'herbicide. En outre, le rapport du vérificateur général sur les substances toxiques publié en 2018 déplore que Santé Canada retarde le retrait de substances dont la toxicité a été démontrée par la recherche. Au lieu de se retrancher derrière l'évaluation de Santé Canada et de mettre en danger la population et la faune du Nouveau-Brunswick, le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie mettra-t-il un terme à l'épandage du glyphosate en raison de sérieuses réserves émises à l'égard de son utilisation et de son innocuité?

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Merci, Monsieur le président. Je suis très reconnaissant d'avoir l'occasion de répondre à des questions à la Chambre. Quand nous parlons d'herbicides, nous parlons de conservation, de santé et d'habitat. Il est regrettable que l'herbicide devienne le principal sujet de discussion lorsque nous parlons de conservation. Il est très important de comprendre que la question renvoie à un grand nombre d'éléments, y compris notamment l'herbicide.

Nous devons discuter des annonces que nous venons de faire pour signaler que nous avons doublé la superficie de la forêt de conservation dans la province. Nous devons tenir une discussion qui permettrait, pour la première fois, aux parties prenantes crédibles qui ont été maintenues à l'écart du débat de parler de la conservation et d'autres enjeux. Nous devons aussi tenir compte du fait que je me suis rendu aux quatre coins de la province et que j'ai parlé de nos efforts visant la création d'une forêt riche en biodiversité et durable sur le plan écologique pour le Nouveau-Brunswick. Je voudrais bien que les gens d'en face déploient des efforts en vue de collaborer au lieu de rester muets devant les progrès que nous accomplissons.

INDUSTRIE FORESTIÈRE

M^{me} Conroy (Miramichi, AG) : Merci, Monsieur le ministre. Nous avons effectivement hâte de collaborer avec le ministre et de faire tout ce que nous pouvons pour assurer la sécurité de la faune sauvage et de tous les animaux qui la compose. Je veux prendre un instant pour parler du ministère et comprendre ce que vous faites concernant l'industrie forestière et les allocations de bois. Le ministre expliquerait-il en quoi consiste le plan pour les allocations de bois et comment ce plan rendra le tout plus équitable pour les propriétaires de terrains boisés privés?

Questions orales

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Le ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie. Nous avons récemment changé le nom, et j'en suis aussi très fier. J'aimerais répondre à la question étant donné qu'elle porte sur l'ensemble des mesures que nous prenons à l'égard des forêts et de l'eau. Il a été tenu compte des propriétaires de terrains boisés privés dans notre plateforme électorale. Nous voulons faire en sorte que ces derniers participent aussi à la discussion. Nous avons tenu des réunions avec les propriétaires de terrains boisés privés et tout le monde dans la chaîne d'approvisionnement, y compris la Fédération des propriétaires des lots boisés du Nouveau-Brunswick. Le fait d'avoir un accès sans entraves au bureau du ministre, c'est du jamais vu.

Par conséquent, nous cherchons à créer un processus — et nous avons très hâte de le faire de concert avec tous les parlementaires à la Chambre — qui nous permettra d'utiliser, pour le secteur en question et pour tous les autres secteurs de la province, l'approche favorable aux affaires que privilégie le gouvernement Higgs. Le mois prochain, nous ferons d'importantes annonces concernant non seulement les points à faire valoir, mais aussi les mesures que nous prendrons pour donner l'impulsion aux initiatives visant à faire prospérer les propriétaires de terrains boisés privés au Nouveau-Brunswick.

PRÊTS ÉTUDIANTS

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : Monsieur le président, l'endettement excessif lié aux études constitue un problème majeur pour de nombreux jeunes du Nouveau-Brunswick. À la fin de leurs études, les jeunes diplômés du Nouveau-Brunswick ont accumulé une dette moyenne de 40 000 \$, somme supérieure de près de 50 % à la moyenne nationale. Les gouvernements qui se sont succédé ont supprimé des programmes qui aidaient les diplômés à réduire leur dette. Le récent rétablissement du crédit d'impôt pour frais de scolarité aidera des jeunes, mais, à compter du 31 décembre 2019, il n'y aura plus de programme d'allègement de la dette étudiante au Nouveau-Brunswick.

L'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick a demandé au gouvernement de créer, au Nouveau-Brunswick, un programme d'allègement de la dette qui effacerait pendant cinq ans, à hauteur maximale de 20 %, le montant dû par année. Le programme permettrait aux jeunes du Nouveau-Brunswick de ne pas crouler sous la dette étudiante pendant la majeure partie de leur vie d'adulte. Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail instaurera-t-il un programme d'allègement de la dette au Nouveau-Brunswick, comme le demande l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Je veux remercier la députée d'en face de la question. Je tiens à lui dire que j'ai rencontré des gens de l'Alliance étudiante du Nouveau-Brunswick et que je sais qu'elle en a fait autant. Nous avons, en ce moment... J'ai dit aux étudiants au cours



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

des derniers mois que tous nos programmes en place faisaient actuellement l'objet d'un examen. Nous continuerons d'examiner les options.

Je pense aussi que cela est important. Comme je l'ai dit à maintes reprises au cours des dernières semaines et des derniers mois, nous devons amorcer une conversation plus large au sujet de l'éducation postsecondaire dans la province en y faisant participer les étudiants, les membres du corps professoral et de l'administration, les gens du Nouveau-Brunswick ainsi que le milieu des affaires. Nous pourrions ainsi poursuivre une conversation élargie sur les façons de traiter des questions comme l'allègement de la dette et notre capacité aussi à adapter la formation et les études aux besoins du marché du travail.

M^{me} Mitton (Memramcook-Tantramar, V) : J'ai hâte de prendre part à la conversation. Un autre changement que pourrait apporter le gouvernement pour aider les récents diplômés serait de renoncer aux intérêts sur la dette étudiante. Le gouvernement précédent s'y était engagé et avait prévu un budget à cet effet, mais il n'a pas été assez ambitieux pour procéder au changement avant les dernières élections provinciales. D'autres provinces, dont la Colombie-Britannique plus tôt cette année et la Nouvelle-Écosse il y a cinq ans, ont adopté une telle politique.

Les étudiants paient par année environ 10 millions de dollars d'intérêts sur les prêts étudiants provinciaux au Nouveau-Brunswick. Les derniers résultats financiers publiés par le gouvernement prévoient un excédent de 88 millions ; il y a donc dans le récent budget beaucoup d'argent qui pourrait être utilisé pour apporter ce petit changement qui influencerait grandement sur l'endettement personnel des récents diplômés.

Compte tenu des défis démographiques du Nouveau-Brunswick, nous devons prendre des mesures pour inciter les nouveaux diplômés à rester dans notre province. Le ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail éliminera-t-il les intérêts sur la portion provinciale des prêts étudiants du Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Holder (Portland-Simonds, ministre de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail, PC) : Comme je l'ai déjà dit, toutes les options mentionnées sont envisagées et elles seront toutes prises en compte. Je pense qu'il est important, comme je l'ai dit il y a une minute, d'avoir une conversation élargie qui soit animée correctement. En effet, oui, j'aimerais que vous et tous les parlementaires provinciaux vous joigniez à la conversation à mesure que nous avançons.

Je pense effectivement qu'il est essentiel, à mesure que nous avançons, que nous en fassions davantage dans la province à l'égard de nos collèges et universités à dotation publique et aussi de nos établissements collégiaux et universitaires privés pour qu'ils soient plus en phase avec nos mesures et les besoins de notre marché du travail. Les jeunes d'aujourd'hui seront ainsi préparés pour l'avenir. Fait plus important encore, notre province sera mieux placée à l'avenir pour réussir à répondre aux besoins du marché du travail et à assurer la prospérité de la province.



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

MINISTRES

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Nous allons donner au ministre des Pêches une autre occasion de mettre les choses au clair. Il n'a pas répondu à la question. Peut-il donner sa version des faits qui ont été décrits par un travailleur du ministère des Transports qui a dit avoir été victime de violence verbale et physique de la part du ministre et de son chef de cabinet lors d'un incident survenu cet été sur la route 112?

L'hon. M. Wetmore (Gagetown-Petitcodiac, ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches, PC) : Monsieur le président, je répète que la question a été traitée. Les deux côtés savent ce qui est arrivé.

Je considère évidemment que le rôle de ministre de l'Agriculture, de l'Aquaculture et des Pêches en est un qui est très important, et je continuerai à assumer de mon mieux les responsabilités de ce portefeuille. Au cours de la dernière année, j'ai eu le privilège de rencontrer divers groupes et parties prenantes pour voir comment nous pouvions les aider à dynamiser notre secteur privé. Monsieur le président, j'ai parcouru toute la province et j'ai rencontré des groupes avec qui les gens d'en face, lorsqu'ils siégeaient de ce côté-ci de la Chambre, n'avaient jamais même communiqué.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : La réponse ne témoignait d'aucun remords.

Monsieur le président, voici des extraits du communiqué de presse :

Un travailleur routier porte plainte à la GRC ;

un travailleur routier du Nouveau-Brunswick en a assez de l'intimidation et du harcèlement qu'exercent un ministre et son bras droit ; un travailleur routier du MTI porte plainte à la GRC contre le chef de cabinet du ministre Wetmore ;

en juillet, une équipe des services routiers du MTI se trouvait sur la route 112, lorsque le ministre Wetmore et son chef de cabinet sont sortis de leur véhicule et se sont mis à crier contre les membres de l'équipe et les ont insultés. Il est indiqué que le ministre est sorti du véhicule, a crié contre les membres de l'équipe, les a insultés, a utilisé un langage désobligeant et a dit que les travailleurs routiers étaient incompetents, que tous deux ont insulté les travailleurs et qu'il ne s'agit pas de la première fois que le ministre tire avantage de son poste pour les traiter ainsi. Il est indiqué en outre que la situation a ensuite dégénéré lorsqu'un travailleur a été saisi avec force par les épaules et s'est fait crier au visage de faire son foutu travail.

Le premier ministre fera-t-il preuve d'initiative, mettra-t-il fin à l'intimidation et au harcèlement, et exclura-t-il...

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Madame la députée.

Madame la députée, vous avez désigné nommément un parlementaire. Vous n'avez pas le droit de mentionner le nom d'un parlementaire, même si vous lisez un nom qui a été écrit par quelqu'un d'autre. Vous n'avez pas le droit de mentionner le nom. Vous devez désigner les parlementaires par le nom de leur circonscription.

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci, Monsieur le président. Vous savez, nous avons passé beaucoup de temps hier à parler du sujet. Nous y avons consacré beaucoup de temps, en fait, lorsque la situation s'est produite, ou peu après qu'elle s'est produite. Monsieur le président, nous avons traité la question promptement et rapidement, et nous estimons l'avoir fait de façon appropriée, en travaillant avec nos gens des RH.

Naturellement, la députée d'en face peut parler de ce qu'elle a lu dans le journal, et c'est très bien. Si la GRC poursuit une enquête, la députée sera peut-être la première à le savoir. Toutefois, nous ne savons rien à cet égard. Nous ne disposons que des mêmes renseignements qui ont été publiés dans le journal.

Je peux seulement donner l'assurance que, peu importe ce que la GRC voudra faire à ce sujet et la façon dont elle le fera, nous collaborerons pleinement, Monsieur le président, car nous voulons que les questions qui pourraient ne pas encore être résolues à cet égard le soient. Nous pensons avoir traité la question, mais si la GRC prouve le contraire et veut qu'elle soit traitée autrement, nous collaborerons alors pleinement, Monsieur le président.

M^{me} Harris (Baie-de-Miramichi—Neguac, L) : Monsieur le président, ce que j'entends, c'est que le premier ministre pense qu'il est acceptable pour un ministre et un chef de cabinet d'agresser physiquement un travailleur du MTI et de le traiter de noms désobligeants, qu'il est acceptable que cela se produise et que le ministre peut garder son poste. Monsieur le président, cela est inacceptable. Vous devez faire preuve d'initiative, Monsieur le premier ministre. Montrez la voie à suivre aux jeunes de la province et aux travailleurs qui travaillent fort chaque jour. Vous devez mettre un terme à l'agression et au harcèlement. Vous êtes le chef de la province. Auriez-vous l'obligeance de faire preuve d'initiative et de montrer que nous n'accepterons ni l'intimidation, ni le harcèlement, ni l'agression au Nouveau-Brunswick?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, ce ne serait pas la première fois que la députée d'en face interprète le mot « dit » de façon très différente. Je sais que parfois on se demande à quoi bon prendre la parole, puisque toutes sortes de choses viennent généralement s'ajouter à ce qui est vraiment dit.

Dans la situation actuelle, Monsieur le président, j'ai été très clair. Nous avons immédiatement traité la question. Nous ne pouvons pas divulguer comment nous l'avons traitée parce qu'il s'agit d'une question de ressources humaines ou d'une question



Questions orales

confidentielle. Nous avons dit que, si la GRC mène bel et bien une enquête, nous n'en sommes pas au courant. Nous ne disposons que des mêmes renseignements auxquels la députée a fait allusion.

Nous avons dit que nous collaborerions pleinement avec la GRC pour toute enquête. Nous avons dit — et j'ai dit — que nous ne tolérerions absolument aucun mauvais traitement en milieu de travail. Aussi clair que cela puisse être, il reste à voir combien d'autres propos seront mal interprétés, car je suis certain qu'ils le seront, Monsieur le président.

TAXE SUR LE CARBONE

M. Bourque (Kent-Sud, L) : Le gouvernement dit qu'il a présenté son tout dernier plan sur le carbone à Ottawa. Toutefois, il n'en a pas fourni les détails. Par souci d'ouverture et de transparence, le premier ministre fournirait-il à la Chambre les détails du plan et expliquerait-il plus précisément l'incidence du plan sur les prix du gaz et sur le crédit d'impôt qui est actuellement offert aux gens du Nouveau-Brunswick? Le crédit d'impôt s'élève au maximum à 256 \$ par ménage et a été versé cette année au titre du filet de sécurité fédéral. Quelle sera l'incidence sur le crédit d'impôt au regard des prix du gaz et du plan sur le carbone proposé? Merci.

L'hon. M. Carr (New Maryland-Sunbury, ministre de l'Environnement et des Gouvernements locaux, PC) : Par respect pour nos collègues fédéraux et à leur demande, pendant le cycle de négociations relatives au plan présenté, nous ne divulguerons pas publiquement le moindre détail à cet égard avant l'assermentation du Cabinet à Ottawa. Le Cabinet peut examiner les plans que nous avons soumis jusqu'à ce que le personnel fédéral au ministère de l'Environnement et du Changement climatique ait eu l'occasion de bien évaluer le tout.

Mon ministère a proposé des séances d'information à l'égard de nombreux dossiers à la porte-parole en matière de l'Environnement du côté de l'opposition, de sorte que nous puissions communiquer, grâce à nos efforts de collaboration, le plus de renseignements possible. La députée d'en face a en fait refusé maintes invitations et n'a pas saisi les nombreuses occasions de savoir exactement quels renseignements nous pouvions communiquer pour qu'elle puisse les transmettre à ses collègues de l'autre côté de la Chambre. Si jamais Ottawa accepte notre plan...

Le président (l'hon. M. Guitard) : Le temps est écoulé, Monsieur le député.